



quances funestes et commettre par ignorance de lourdes fautes. Il appartient aux conseils-généraux de l'éclairer par leurs avertissements ou leurs remontrances. Nous espérons bien que cette année ils rempliront ce devoir.

Des diverses propositions faites à la chambre élective dans la session qui vient de finir, et sur lesquelles il n'y a pas eu de votes, il en est deux que nous recommandons spécialement à l'attention des conseils-généraux. Nous voulons parler du projet de loi relatif à l'instruction secondaire et de la proposition amendée de M. Chapuy-Montlaville concernant le timbre des journaux.

C'est surtout dans les départements que l'on peut apprécier en quoi diffèrent l'enseignement laïque et l'enseignement ecclésiastique; c'est là surtout qu'on redoute le progrès éventuel de la puissance épiscopale; c'est là que l'on voit, que l'on touche les choses sur lesquelles on argumente tous les jours, soit à la tribune de la chambre élective, soit dans les colonnes des journaux de Paris, sans bien connaître le véritable état de la question. Pourquoi, sur 312 collèges communaux, n'en est-il que 8 qui se soutiennent par eux-mêmes? On le sait trop ici, et dans la prévision de déficits toujours croissants, les conseils municipaux se désespèrent, les citoyens accusent avec aigreur les ministres assez imprudents pour fouler aux pieds, dans l'intérêt du clergé, les lois protectrices des écoles nationales. C'est à nos portes que s'élèvent ces établissements privilégiés, dans lesquels les officiers de l'Université ne pénètrent jamais, et où les congrégations travaillent avec tant de zèle à corrompre le jugement, à hébéter la conscience de la jeunesse française. C'est ici que se forment les ligues; c'est d'ici que partent les manifestes. Les conseils-généraux ne l'ignorent pas, et quand il s'agit de modifier le régime de l'instruction publique, ils peuvent faire parvenir aux chambres des conseils utiles, ils peuvent leur procurer sur l'état des choses plus d'un renseignement qui leur manque et dont elles ont besoin.

La condition actuelle de la presse départementale mérite aussi d'éveiller la sollicitude des conseils-généraux. La commission dont M. A. Fould est le rapporteur nous a fait connaître le résultat de ses délibérations. Or, il est à craindre, si la chambre ne modifie pas le projet de loi qui sera soumis à son examen dans quelques mois, que les avantages accordés à la presse parisienne ne ruinent un assez grand nombre de feuilles indépendantes des départements, déjà privées par les cours royales, au profit des feuilles ministérielles, du bénéfice des annonces judiciaires. Et, la presse départementale supprimée, il n'y a plus de vie publique hors de Paris, il faut qu'on se le persuade bien. Que propose la commission de la chambre? Un tarif uniforme de 3 centimes par feuille timbrée pour les journaux publiés dans les villes dont la population n'excède pas 50,000 âmes. Ce que nous réclamons, pour notre part, c'est la réduction de la taxe au chiffre de 2 centimes pour les journaux désignés dans le troisième paragraphe de la nouvelle loi, et nous ne croyons pas exiger trop.

Le dispositif de cette loi doit assurer au *Journal des Débats* une économie annuelle d'environ 73,000 fr., au *Siècle* un profit supplémentaire de 146,000 fr. Or, la réduction de la taxe à 2 centimes ne procurerait à la plupart des feuilles départementales, timbrées aujourd'hui à 4 centimes, qu'une économie de 1,500 fr. Il faut que la loi soit équitable; il faut qu'elle assure, et non pas qu'elle menace l'existence de ces journaux de département qui rendent aux populations d'incontestables services. La presse de Paris a des ressources industrielles qui n'existent pas pour la presse provinciale. C'est là surtout l'argument que peuvent faire valoir les conseils-généraux pour motiver un vœu favorable à ces feuilles modestes et pures de toute spéculation mercantile qui leur offrent si libéralement le concours de leur publicité.

Nous ne prétendons pas indiquer ici aux conseils-généraux toutes les questions que nous avons à cœur de voir aborder. Il en est d'autres, celles de la réforme électorale, de la formation des listes du jury, etc., dont ils ne négligeront pas sans doute de s'occuper.

## Paris, le 30 juillet 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le temps avait d'abord été pluvieux; il ne paraissait pas probable jusqu'à midi que les fêtes pussent avoir lieu. Vers deux heures, toutefois, le ciel s'est rasséréné, et les Parisiens se sont portés en foule vers les Champs-Élysées, où mille boutiques en plein vent et les parades des saltimbanques sollicitaient l'attention des promeneurs. Les Champs-Élysées, jusqu'à la nuit, du reste, n'avaient offert d'autre spectacle que celui de toutes les fêtes publiques; mais un peu après huit heures du soir, une illumination féérique a brillé en un clin d'œil depuis le commencement de l'avenue jusqu'à l'arc de triomphe. De chaque côté de l'avenue, en face de la place de la Révolution, se dressait une sorte de temple en style mauresque; c'étaient des arcades en verres blancs et

rouges, surmontés d'un chapiteau vert et couronnés de créneaux. Une série de portiques du même style s'unissaient de chaque côté à ces édifices étincelants et unissaient la place de la Révolution à l'arc de triomphe de l'Etoile comme par une double muraille de feu.

Nous revenons au jardin des Tuileries pour un instant. Là, des grappes de lanternes en papier de couleur éclairaient d'un demi-jour le jardin et l'orchestre qui jouaient divers morceaux devant le pavillon de l'Horloge et la foule des auditeurs. Au balcon du pavillon était assis, entouré de quelques membres de sa famille, le roi en habit de garde national, en pantalon blanc, et la main sur son cœur. Sur la terrasse des Maréchaux, garnie de tous ses orangers, étaient assis ceux de MM. les exposants qui avaient dîné au château.

A neuf heures moins un quart, deux fusées parties du pavillon de Flore ont donné le signal d'allumer le feu d'artifice dressé sur le quai, en face du palais de la chambre des députés. Il était formé de quatre pièces principales et de deux pièces accessoires, et entremêlé d'une multitude de fusées d'une forme variée, tandis que le canon des Invalides grondait. Contrairement à ce qui se pratiquait les autres années, on ne pouvait se placer, pour voir ce feu d'artifice, sur la rive opposée de la Seine, aux abords du pont de la Concorde: M. le préfet de police avait fait établir sur ce point une estrade où il avait placé quelques privilégiés.

Après le feu d'artifice, les nombreux curieux qui s'étaient tenus en-deçà de l'obélisque, c'est-à-dire non loin du quai, se sont dirigés vers l'avenue des Champs-Élysées, en même temps que nombre de personnes qui avaient vu les fusées de l'entrée même des Champs-Élysées, et qui avaient examiné les illuminations en verres de couleur, s'efforçaient de rentrer sur la place par la chaussée Gabrielle, qui est entre deux nappes d'asphalte, et que bornent les chevaux de Marly. C'est sur cette chaussée qu'il y a eu tout-à-coup engorgement. On avait placé, le long des balustrades qui forment de chaque côté la limite de la place de la Révolution, des dragons à cheval pour empêcher les imprudents de tomber dans les jardins assez profonds qu'entourent ces balustrades; mais la police, par un fatal oubli, avait négligé de changer la direction des curieux qui voudraient quitter les Champs-Élysées. Aussi, avon-nous vu de malheureux enfants séparés de leurs mères, pressés par la foule, étouffés, et disparaissant sous les pieds des hommes qui, moins à plaindre, pouvaient rester debout. Les cris des femmes étaient déchirants. On s'appelait en poussant des hurlements de douleur; nous assistions à ce spectacle horrible sans pouvoir offrir aucun secours.

Quelques instants après, on a pu relever les blessés; on les a transportés dans le corps-de-garde qui est au coin de la rue des Champs-Élysées, et qui est occupé par la garde municipale. Ces malheureux étaient couverts de contusions, et les matelas sur lesquels on les a transportés sont imbibés de leur sang. Le père, la mère et la fille gisaient au même endroit. La fille, toute jeune encore, est morte presque aussitôt; le père est mort cette nuit au milieu des douleurs les plus horribles, et on n'espère pas sauver la mère. D'autres personnes sont également en danger de mort; on en a transporté une douzaine, d'abord au corps-de-garde, puis à l'hospice; quelques unes ont pu indiquer leur demeure, où on les a portées hier et aujourd'hui.

Il n'est rien arrivé aux personnes que M. le préfet avait prises sous sa protection et placées sur une estrade réservée, gardée de tout contact avec le peuple par des troupes de ligne.

Le bruit s'est répandu dans la journée d'hier que d'assez graves nouvelles de Taïti étaient arrivées au Havre. L'ex-reine Pomaré, à la suite de difficultés qu'elle aurait eues avec les autorités françaises, se serait embarquée à bord d'un vaisseau anglais, et le consul Pritchard aurait été expulsé de l'île par le capitaine Bruat.

Nous ne savons pas si de graves nouvelles sont arrivées de Taïti; mais ce qui pourrait avoir donné lieu au bruit qui a circulé, c'est une lettre de Rio-Janeiro qui a apporté à Paris la nouvelle suivante: « M. Pritchard, le fameux missionnaire anglais à Taïti, vient d'arriver à Rio-Janeiro le 7 juin sur le navire de guerre *la Vendictive*. M. Pritchard avait été mis en prison pendant vingt-un jours par les autorités françaises de Taïti. »

Si le brave capitaine Bruat s'est oublié au point de mettre pendant vingt-un jours en prison le représentant de l'Angleterre, il doit s'attendre à être *désavoué* avant même d'avoir envoyé à Paris l'explication de sa conduite. M. Guizot ne voudra pas que l'*entente cordiale* soit ainsi compromise par la trop grande fermeté de l'un de nos agents.

Les fonds destinés aux encouragements des lettres sont singulièrement employés. M. le ministre de l'instruction publique vient de faire prendre trente exemplaires, pour autant de bibliothèques publiques, d'un ouvrage intitulé: *L'Espagne en 1843 et 1844*. Or, l'auteur de l'ouvrage, M. Tanski, est un rédacteur du *Journal des Débats*, et les lettres qui constituent son ouvrage, et qui sont des ar-

les personnes attachées encore à son service et le petit nombre d'officiers-généraux restés à Fontainebleau. Il causait de tout, avec tous, familièrement et dans le plus grand calme. Une légère émotion l'agitait pourtant chaque fois qu'il entendait une voiture rouler dans les rues; il demandait si ce n'était pas Cambacérés, Clarke, Fontanes, Molé, ou quelque autre de ceux qu'il avait tant comblés qui venaient lui faire leurs adieux; son espérance se trouvait toujours trompée. Il était tombé, d'autres s'élevaient; c'était à ceux-là que ses courtisans et ses flatteurs de la veille portaient maintenant les hommages et les louanges dont ils l'avaient si long-temps enivré.

Ces déceptions, quelque résignation qu'il affectât, n'étaient pas sans amertume. On raconte que le 15 avril, le jour même de la ratification du traité, causant de Marmont, il opposait à la conduite de ce maréchal la noble attitude du général Lucotte. Tombé dans la disgrâce de l'empereur pour nous ne savons quel manquement à l'étiquette, le général Lucotte n'avait que son épée pour fortune. Malgré ses services et sa vie irréprochable, il dut quitter les troupes impériales pour entrer dans l'armée du roi Joseph, en conservant toutefois son titre de général de brigade. Plusieurs actions brillantes lui firent donner par ce frère de l'empereur le grade de général de division. Rentré en France avec Soult, Lucotte comptait parmi les officiers-généraux des deux divisions qui furent détachées de l'armée d'Espagne pour faire la campagne de France, à laquelle elles prirent une part glorieuse. La prévention de l'empereur le suivit sur ce nouveau champ de bataille; on l'obligea de reprendre son ancien grade. « Voyez, disait l'empereur à cette occasion, j'ai été injuste, dur envers Lucotte, et il a refusé de me trahir, tandis que Marmont... En vérité, je peux me vanter d'avoir bien connu les hommes. » Un des assistants, Gourgaud, dit-on, s'étonna que l'empereur n'eût pas songé, depuis les événements d'Essonne, à réparer son injustice. « Malheureusement il n'est plus temps, » dit Napoléon. Le duc de Bassano lui fit observer qu'un décret antérieur de quarante-huit heures suffirait. Le décret fut immédiatement rédigé, et Lucotte recouvra son grade de général de division. Quelques officiers firent preuve à ce moment d'une bien noble confiance. Quand d'autres cherchaient à se créer des titres à la bienveillance du gouvernement nouveau, à l'aide de trahisons supposées ou d'une haine qu'ils n'avaient jamais eue, ces officiers venaient demander à l'empereur des lettres de recommandation. On lisait dans celle qu'il donna, entre autres, à M. de Caraman, un de ses officiers d'ordonnance: « J'autorise M. de Caraman à me quitter. Je ne doute pas que son nouveau souverain n'ait d'utiles services à tirer de lui et à se louer de son zèle, de ses talents et de son dévouement. » Il écrivait au général polonais Kosakowski: « Je déclare avec

plaisir, mon cher général, que vous m'êtes resté attaché et fidèle jusqu'au dernier moment. »

Ce fut le 20, au matin, que les voitures qui devaient l'emmener vinrent se placer au pied de l'escalier de la cour du Cheval-Blanc. La garde impériale était rangée en ligne. A onze heures et demie, les commissaires étrangers qui devaient l'accompagner se présentèrent dans la pièce qui précédait son cabinet. On l'avertit. Quelques minutes après, le général Bertrand annonçait l'empereur. Toutes les personnes présentes se rangèrent aussitôt sur deux files. Napoléon parut; il serra la main du petit nombre d'amis et de serviteurs, resta de la cour la plus nombreuse et la plus brillante de l'Europe, qui étaient placés sur son passage, traversa la galerie et descendit le grand escalier. A sa vue, les tambours battirent aux champs; d'un signe imposant de la main il leur fit faire silence; puis, s'avancant vers sa garde, il éleva la voix et dit:

« Officiers, sous-officiers et soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux! Depuis vingt ans je vous ai constamment trouvés sur le champ de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de fidélité et de bravoure. »

Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue; mais la guerre était interminable: c'eût été la guerre civile, et la France en fit la guerre plus malheureuse. J'ai donc sacrifié nos intérêts à ceux de la patrie. Je pars! Vous, mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur était mon unique pensée, il sera toujours l'objet de mes vœux.

« Ne plaignez pas mon sort. Si j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble!... Adieu, mes enfants! je voudrais vous presser tous sur mon cœur! Que j'embrasse au moins votre général, votre drapeau! »

Le général Petit s'avança. Napoléon le serra dans ses bras; il prit une aigle et la pressa vivement contre sa poitrine.

« Chère aigle! s'écria-t-il en embrassant le glorieux emblème, que ce dernier baiser retentisse dans le cœur de tous mes soldats! »

« Adieu! encore une fois, mes vieux vieux compagnons! Adieu! » Les yeux de Napoléon étaient humides. Toute la garde pleurait. L'émotion avait gagné jusqu'au commissaire anglais, le colonel Campbell, qui fondait en larmes. L'empereur monta dans une voiture où se trouvait déjà le général Bertrand, et disparut. La garde sortit lentement de la cour du château, et la foule s'écoula en silence.

## Bulletin de la Bourse de Paris du 30 juillet 1844.

Les premières affaires dans la coulisse ont été faites à 81 60 et 82 1/2, mais au parquet le premier cours a été 81 70. La rente est montée graduellement à 81 85, et après avoir éprouvé quelques variations, elle a fermé au parquet à 81 80 et dans la coulisse à 81 85.

Cinq pour cent . . . . .	121 50	Trois pour cent belge . . . . .	67 1/2
Quatre et demi pour cent . . . . .	121 50	Banque belge . . . . .	67 1/2
Quatre pour cent . . . . .	106 50	Caisse Lafitte . . . . .	507 1/2
Trois pour cent . . . . .	81 85		
Actions de la Banque . . . . .	3100 »		
Obligations de Paris . . . . .	1455 »		
Reutas de Naples . . . . .	98 85		
Etats romains . . . . .	105 7 8		
Actions d'Espagne . . . . .	0/0		
Cinq pour cent belge . . . . .	104 0/0		

## Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 30 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. Charles Dupin, de Laplace et de Lariboissière déposent les rapports des commissions chargées d'examiner les projets de loi relatifs: 1° à un crédit extraordinaire pour le département de la marine; 2° au chemin de fer de Paris à Sceaux; 3° à un chemin de fer d'après le système atmosphérique.

M. DE BOISSY demande qu'on retire de l'ordre du jour le projet de loi sur l'amélioration des ports.

M. DUMON, ministre des travaux publics, combat cette proposition. Elle est mise aux voix et rejetée.

La chambre adopte sans discussion le projet de loi relatif à l'amélioration des ports.

Celui relatif aux fortifications du Havre est mis en discussion.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Charles Dupin, Dumon (du Lot), de Laplace, Dodé de la Brunerie et Bergeret, le débat porte sur le système de ces fortifications. Plusieurs pairs critiquent la construction d'une citadelle en arrière du port, ils voudraient que l'on fortifiât le Havre en avant; d'autres pairs, au contraire, s'attachent à faire ressortir la nécessité de donner un abri à la garnison.

Il est quatre heures; la séance continue.

C'est le 29 juillet qu'a eu lieu la dernière solennité de la grande fête de l'industrie. Les exposants désignés par les différentes commissions du jury avaient été invités à venir recevoir des mains du roi la récompense accordée à leurs travaux. Ils se sont réunis à une heure dans la salle des Maréchaux, où devait avoir lieu la distribution de ces récompenses. Les membres du jury, conduits par M. Thénard, pair de France, leur président, les avaient précédés, et s'étaient placés à droite et à gauche de l'espace réservé pour la famille royale.

Quelque temps après, le roi est arrivé. La reine, M<sup>me</sup> la princesse Adélaïde, M. le duc de Nemours et M. le duc de Montpensier accompagnaient S. M.

Louis-Philippe a pris place à quelques pas du grand balcon qui donne sur le jardin. M. le ministre du commerce, assisté de M. Paganel, secrétaire-général, et de M. Sénac, directeur du commerce, s'est placé à la droite du roi.

Bientôt M. Thénard est sorti des rangs, et, se plaçant en face de S. M., il a lu un très-long discours, dans lequel il a passé en revue les principaux résultats obtenus par l'industrie française depuis cinq ans, ainsi que les progrès signalés par l'exposition de 1844 dans les efforts et les produits du travail national.

Ce discours pouvait être certainement très-remarquable, mais on n'a trouvé généralement qu'il n'était pas à sa place. Son auteur l'a terminé par quelques compliments sur la politique de la paix.

Le roi a pris à son tour la parole et a prononcé une courte allocution; la distribution des récompenses a ensuite commencé. M. le

Caulaincourt et Macdonald portèrent aux souverains le traité ratifié. Ney n'était point revenu. De tous les maréchaux présents ou résidant dans les départements qui pouvaient communiquer avec le gouvernement provisoire, le duc de Tarente fut le dernier qui reconnut les actes du sénat; il ne le fit que lorsque Napoléon eut légalement cessé d'être souverain. Son adhésion contraste, par son laconisme, avec celles qui remplissent les colonnes du *Moniteur* de cette époque; il resta noble et digne jusqu'au bout. Voici les termes de cet acte:

« Dégagé de mes serments par l'abdication de l'empereur Napoléon, je déclare adhérer aux actes du sénat et du gouvernement provisoire. »

Nous n'analyserons pas ici le traité du 11 avril; la plupart de ses clauses, comme nous aurons à le dire plus tard, restèrent inexécutées. Nous dirons seulement que Napoléon, pour quitter Fontainebleau, dut attendre la ratification de la cour de Londres; elle ne parvint à Paris que le 17 et fut notifiée le 19. Le soir même, les commissaires destinés à accompagner l'empereur jusqu'à son embarquement pour l'île d'Elbe arrivèrent à Fontainebleau.

Les sept jours écoulés depuis le matin où lui-même avait ratifié le traité se passèrent, pour lui, dans une solitude presque complète. De tous ses ministres, les ducs de Vicence et de Bassano, deux nobles natures, furent les seuls qui ne l'abandonnèrent pas; ils restèrent jusqu'au dernier moment avec lui, redoublant pour sa personne de soins, de respects et d'égards. Macdonald, Mortier et Moncey furent également les seuls maréchaux qui vinrent alors lui rendre visite. Berthier, qu'il avait si prodigieusement grandi, auquel il confia le commandement de l'armée après son abdication, quitta immédiatement Fontainebleau et ne reparut plus. Il envoyait ses ordres de Paris (1). Confiné dans la bibliothèque, il ne la quittait que pour se promener dans le petit jardin renfermé entre l'ancienne galerie des Cerfs et la chapelle, ou pour parcourir la galerie où se tenaient

(1) Ce fut dans un souper où assistait le prince de Neuchâtel que Napoléon lui annonça qu'il venait de lui confier le commandement de l'armée. Berthier remercia, et, après la première effusion de sa reconnaissance, demanda, en hésitant, la permission d'aller le lendemain à Paris; elle lui fut immédiatement accordée. « Mais vous ne ferez pas comme les autres, monsieur le maréchal, ajouta Napoléon avec un sourire qui n'était pas sans tristesse; je vous reverrai, n'est-ce pas? — Oh! Sire, s'écria Berthier, comment pouvez-vous croire?... » Il n'acheva pas sa phrase, tant semblait forte l'émotion que lui causait ce doute sur son attachement et sa fidélité; il y avait des larmes dans sa voix. Avons-nous besoin de répéter qu'il partit et ne revint pas?

ministère du commerce a fait l'appel des lauréats, qui sont venus l'un après l'autre recevoir leurs décorations ou leurs médailles des mains de S. M.

La distribution a duré cinq heures. Le *Journal des Débats* fait remarquer que, pendant cette longue séance, le roi est resté debout sans manifester aucune fatigue.

A cinq heures et demie, le roi et la famille royale se sont rendus dans la grande galerie du Louvre, où avait été dressée une table de 200 couverts. Les membres du jury et ceux de MM. les exposants qui avaient reçu la décoration de la Légion d'Honneur ou la médaille d'or avaient été invités à dîner. On remarquait aussi un certain nombre de personnages politiques, les ministres, les préfets de police et de la Seine, M. de Montalivet, M. le maréchal Sébastiani, les généraux Jacqueminot et Schneider, et plusieurs grands dignitaires de l'Etat.

Pendant le dîner, une musique militaire placée au milieu de la galerie a exécuté de brillantes symphonies.

Au dessert, le roi s'est levé et a porté un toast. D'après le *Journal des Débats*, il aurait dit :

Honneur à l'exposition de 1844!

Prospérité à l'industrie française!

D'après la *Presse*, le toast aurait été porté à l'industrie nationale, à ses progrès accomplis, à ses progrès futurs!

M. le ministre du commerce et M. le ministre des finances ont répondu en portant des toasts au roi! à la reine! à la famille royale!

Après le dîner, les convives sont rentrés dans les appartements des Tuileries, où des places leur avaient été préparées pour assister au concert qui se donnait dans le jardin et au feu d'artifice qui a été tiré devant la chambre des députés.

Vers neuf heures et demie, la famille royale est partie pour Neuilly, en suivant la rue Richelieu, les boulevards et le faubourg du Roule. Le cortège était précédé de torches allumées, et malgré la foule qui débouchait par toutes les issues, sa marche a été assez rapide.

Voici un court résumé des récompenses qui ont été distribuées. Il y a eu 31 croix d'honneur accordées à diverses industries.

115 médailles d'or ont été distribuées, savoir : 50 pour les tissus, 18 pour les métaux, 16 pour les machines, 16 pour les instruments de précision, 11 pour les arts chimiques, 8 pour les beaux-arts, 8 pour la poterie et 4 pour les arts divers.

Il y a eu 150 rappels de médailles d'or, savoir : 72 pour les tissus, 17 pour les métaux, 6 pour les machines, 12 pour les instruments de précision, 7 pour les arts chimiques, 7 pour les beaux-arts, 10 pour la poterie et 11 pour les arts divers.

423 médailles d'argent ont été distribuées, savoir : 146 pour les tissus, 54 pour les métaux, 44 pour les machines, 52 pour les instruments de précision, 43 pour les produits chimiques, 49 pour les beaux-arts, 14 pour les poteries, 21 pour les arts divers.

Il n'y a eu que 187 rappels de médailles d'argent, savoir : 76 pour les tissus, 24 pour les métaux, 9 pour les machines, 9 pour les instruments de précision, 22 pour les arts chimiques, 32 pour les beaux-arts, 3 pour les poteries et 3 pour les arts divers.

Ce sont les médailles de bronze qui sont distribuées en plus grand nombre ; on en a donné 690, savoir : 168 pour les tissus, 105 pour les métaux, 84 pour les machines, 87 pour les instruments de précision, 71 pour les arts chimiques, 78 pour les beaux-arts, 21 pour les poteries et verreries et 76 pour les arts divers.

Il n'y a eu que 140 rappels de médailles de bronze, savoir : 45 pour les tissus, 19 pour les métaux, 20 pour les machines, 9 pour les instruments de précision, 15 pour les arts chimiques, 22 pour les beaux-arts, 3 pour la poterie et 7 pour les arts divers.

#### EXPOSITION NATIONALE DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

##### RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX EXPOSANTS DE LYON.

Croix de la Légion d'Honneur.	MM. Granjon.
MM. Grillet aîné.	Trochu.
Bonnet.	Béranger.
Médailles d'or.	Rogeat.
Paul Eymard.	Guinon.
Girard neveu.	Rappels de médailles d'argent.
Heckel.	Damiron frères.
Teillard.	Savoie.
Bonnet.	Fournel.
Cimier.	Médailles de bronze.
Arnaud.	Sauvage (Réné) et C <sup>e</sup> .
Roussy.	Parent aîné.
Rappels de médailles d'or.	Lorrain et Guillet.
Grillet aîné.	Jaillet jeune.
Ollat, Desvernay.	Gustelle et Monnet.
Yéméniz.	Goujon.
Grand frères.	Gaillard.
Mathevon et Bouvard.	Doux, Roche et Dime.
Lemire.	Tarquillat.
Potton, Crozier.	Buffard.
Godemard et Meynier.	Neuss.
Vidalin.	Chatelard et Perrin.
Guimet.	Fourcroy.
Médailles d'argent.	Dufour, non exposant.
Pagès, Blin.	Gervazy, idem.
Janin et Trotton.	Guinard fils aîné, idem.
Bourcier (Jules).	Farge.
Delacour.	Jacquand.
Verzier, Bonnart,	Billaz-Maumené.
Ballez, Repiquet et	TARARE.
Silvent.	Médailles d'argent.
Chastel et Rivoire.	Fion.
Chavent.	Estragnat,
Bon.	Médaille de bronze.
Martimon.	Martin (J.-P. et P.).
Doguin fils.	Rappels de bronze.
Vacher, Reynier et Perrier.	Pramondon.
Fornier, Janin et Falsan.	Salmon et Duval.
Brisson frères.	

#### FESTIVAL DE L'INDUSTRIE.

M. Berlioz rend compte lui-même, dans un journal, des préparatifs du festival qui a lieu aujourd'hui 1<sup>er</sup> août dans les salles de l'exposition :

C'est la vaste galerie des machines qui est affectée au festival. Les exécutants, au nombre de mille environ, seront placés au milieu de la galerie, sur un échafaudage élevé d'un mètre. Les places numérotées seront les plus rapprochées de l'orchestre, qu'elles environneront en tous sens ; puis viendront les deuxièmes et les troisièmes places. Mais tous les auditeurs seront placés dans la salle des machines, de manière à ce que chacun puisse voir et entendre.

Tous les artistes de Paris, choristes et instrumentistes, ont répondu avec empressement à l'appel que je leur ai adressé. Tous les chanteurs comprenant le personnel de nos théâtres lyriques ont même bien voulu m'of-

frir spontanément leur concours. Ma voix a même, à ce qu'il paraît, éveillé un écho dans les localités éloignées où je n'espérais pas qu'elle pût être entendue, puisque Lille envoie une députation de ses musiciens qui, sous la conduite de M. Bénard, chef d'orchestre du théâtre, et de M. Lavinne, compositeur distingué, entreprendront le pèlerinage artistique de Paris pour venir prendre part aux travaux du festival. Merci à ces généreux artistes!

Les chœurs de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et des Italiens répètent dans leurs théâtres respectifs, sous la direction, les premiers, de M. Laty, les seconds, de M. Lebel, et les troisièmes, de M. Tariot. M. Benoist fait répéter les artistes des théâtres lyriques; M. Bendoricci, les élèves du Conservatoire, et M. Dietsch, les divers chanteurs amateurs n'appartenant à aucune institution parisienne. Quand ces diverses fractions chorales auront assez travaillé séparément, elles se réuniront dans la salle Henri Herz.

Cette semaine ont commencé les répétitions de la partie instrumentale. C'est M. Tilmant aîné, l'habile chef d'orchestre des Italiens, le second de M. Habeneck au Conservatoire, qui fait répéter les violons; les violoncelles et les contrebasses répètent sous la direction de M. Desmarest, l'un des premiers violoncellistes de Paris. Je me suis réservé les instruments à vent, et j'ai confié la direction des instruments de percussion à M. Auguste Morel, et celle des harpes à M. Strauss.

L'avant-veille de l'exécution, toutes les masses vocales et instrumentales se réuniront dans le bâtiment des Champs-Élysées pour une dernière répétition générale, qui, après ces travaux préparatoires, ne peut manquer d'aller parfaitement. M. Tilmant voulant bien servir de second chef d'orchestre, et les divers artistes que j'ai nommés plus haut conservant la direction des groupes d'instrumentistes et de chanteurs qu'ils auront enseignés.

Enfin aujourd'hui a lieu l'exécution qui, il est permis de l'espérer d'après cet imposant déploiement de forces musicales, d'après le zèle et la bonne volonté montrés par tous, d'après la composition du programme, répondra dignement à l'attente générale, et datera dans les fastes de l'art parisien.

La seconde journée sera remplie par la musique instrumentale seulement, et, sous la direction de Strauss, un orchestre de quatre cents musiciens exécutera des ouvertures, valse, polkas et quadrilles, si chers à cette partie du public qui s'effraie de la grande musique.

Après trois jours de lutte, l'élection du Havre a eu enfin un dénouement. C'est M. DuLois qui a été nommé. Il a obtenu 392 voix; M. Paravey, qui avait été ballotté avec lui, en a eu 335.

Des quatre candidats qui se disputaient le mandat des électeurs havrais, M. Dubois était certainement celui qui leur offrait le moins de garanties sous le rapport de la capacité personnelle. Mais il avait sur eux un immense avantage : il était du cri; il a prouvé, par la présentation de son acte de naissance, que le Havre était sa patrie, et ses concurrents, n'ayant pu en faire autant, ont dû s'avouer vaincus. Voilà ce que produit l'élection fractionnée; c'est malheureux, mais c'est logique.

A Prague (Bohême), les troubles ont cessé; l'autorité a réglé les difficultés survenues entre les fabricants et les ouvriers, et si elle n'a pas donné raison à ceux-ci, elle ne les a pas non plus abandonnés, comme cela s'est vu dans des pays plus civilisés.

« L'autorité supérieure, écrit-on de Prague, n'a pas consenti à supprimer les nouvelles machines; en conséquence, elles seront remises en activité, malgré les prétentions des ouvriers. D'un autre côté, des précautions ont été prises pour qu'à l'avenir les fabricants ne puissent arbitrairement diminuer les salaires des ouvriers, ni les traiter arbitrairement. Ainsi, ils ne pourront désormais leur faire des prêts usuraires pour pouvoir à leur gré leur faire subir une diminution de salaires. »

On écrit de Saint-Sever (Landes), sous la date du 22 juillet :

« Il se passe dans notre arrondissement des choses fort étranges qu'il est bon de faire connaître au public pour l'éclairer. Il n'est bruit depuis quinze à vingt jours que de la promotion du général Durrieu à la pairie. Le sous-préfet, qui a sans doute ou qui se donne la mission de le dire, le proclame tout haut et organise une propagande active en faveur du futur candidat ministériel. Ce candidat n'est autre que M. le comte de Larnac, secrétaire des commandements du duc de Nemours. »

Si M. de Larnac était nommé, ce serait une voix au moins sur laquelle M. de Nemours pourrait compter pour le vote de sa dotation tant souhaitée et toujours tant retardée, malgré les supplices de la liste civile et la potémique du *Moniteur*.

La frégate à vapeur le *Labrador* est partie de Toulon le 25 juillet pour aller prendre à Port-Vendres un escadron de cavalerie destiné pour l'Afrique, probablement des chasseurs du 9<sup>e</sup> régiment, qui ont quitté Carcassonne le 22.

On dit qu'il sera embarqué successivement vingt escadrons et douze bataillons pour l'Algérie.

La frégate la *Virginie*, ayant à son bord M. le contre-amiral Hamelin, qui doit remplacer M. Dupetit-Thouars comme commandant de nos forces navales de l'Océan Pacifique, a mis à la voile de l'île d'Aix.

Plusieurs vaisseaux de la division Parseval partiront très-prochainement de Toulon pour l'Océan. On dit qu'ils se réuniront au port de Brest à l'effet de former l'escorte royale qui doit accompagner Louis-Philippe en Angleterre.

Par suite de l'arrivée à Toulon d'une dépêche télégraphique, le bâtiment à vapeur *Grégois* a quitté en toute hâte le port et gagné immédiatement le large. Ce bâtiment se rend en droite ligne à Algésiras; il porte un pli pressé pour M. le prince de Joinville.

#### Chronique.

##### LYON.

Le 26 juillet, à neuf heures du matin, quatre ouvriers maçons, employés à la construction du pont Saint-Clair, se trouvaient sur un bateau chargé de matériaux qui sombra tout-à-coup. Les quatre ouvriers qui ne savaient pas nager étaient entraînés par le courant du fleuve, où ils auraient indubitablement péri sans la promptitude avec laquelle ils ont été secourus par des marins qui se trouvaient là et qui eurent le bonheur de les ramener à bord tous les quatre.

Deux de ces maçons étaient déjà presque asphyxiés; mais, grâce aux secours intelligents et empressés de M. Lachenay, pharmacien, place Louis XVI, ils furent bientôt rappelés à la vie.

— Avant-hier, à la tombée de la nuit, un attroupement considérable s'était formé dans la rue Louis-le-Grand, autour de la boutique en plein vent du marchand de coco qui stationne en face de la rue Saint-Dominique. Un des garçons employés à la distribution des liquides s'était porté plusieurs coups de couteau à la poitrine, à la suite de violents reproches que lui adressait la maîtresse de l'établissement sur une absence trop prolongée. L'exaspération de ce malheureux était telle, qu'il a eu le temps de se faire trois ou quatre blessures avant qu'on ait pu se rendre maître de lui. Le sang coulait avec abondance; un évanouissement s'en est suivi. Le blessé a été transporté aussitôt chez un pharmacien, où on s'est empressé de lui donner les premiers soins, et de là à l'Hôtel-Dieu. Quoique les blessures soient profondes, on assure cependant qu'elles ne sont pas mortelles. (Union des Provinces)

— Un journal disait dernièrement qu'en dépit des arrêtés de police des chiens sans muselière allaient prendre leurs ébats jusque dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et entre les jambes des municipaux. Depuis lors, et quoique la saison soit fort dangereuse pour l'hydrophobie, la gent canine n'en est pas moins en pleine liberté. On voit errer de tous côtés par la ville des chiens sans aucune espèce de muselière. Avant-hier au soir, un individu a été mordu sur le quai Saint-Antoine. Il serait à désirer que les ordonnances de police fussent mises à exécution. (Idem.)

— Un concours est ouvert pour l'admission en 1844 aux Ecoles royales Polytechnique, Spéciale Militaire et Forestière.

Chaque candidat sera examiné, comme les années précédentes, par deux examinateurs qui se succéderont à un intervalle de deux à trois jours.

A Lyon, centre d'examen, les épreuves commenceront : pour l'Ecole Polytechnique, le 30 septembre ; pour l'Ecole Spéciale Militaire, le 21 du même mois.

Les candidats à l'Ecole Forestière seront examinés en même temps que les candidats à l'Ecole Polytechnique et par les mêmes examinateurs.

#### Spectacles du 1<sup>er</sup> août.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Comte Ory, grand-opéra. — Azéla, ballet

CÉLESTINS. — Michel Perrin, vaudeville. — Pierre-le-Couvreur, vaudeville. — Sans Nom, vaudeville.

#### DÉPARTEMENTS.

On écrit de Nîmes, 29 juillet :

« Nous apprenons ce soir qu'un accident grave est arrivé au train de voyageurs sur le chemin de fer de Montpellier à Cette. Le convoi parti à six heures du matin de Montpellier atteignait le remblai de Villeneuve, lorsque, par suite de la négligence d'un employé préposé au service du changement de voie, la locomotive est sortie des rails, et a jeté une partie du convoi dans une vigne à quatre ou cinq mètres au-dessous du remblai. Cinq personnes ont été, dit-on, tuées sur le coup, et une vingtaine auraient été plus ou moins grièvement blessées. »

— On écrit de Cette à la date du 29 juillet :

« Un événement épouvantable vient de jeter la consternation dans notre ville. Le premier convoi du chemin de fer qui était parti ce matin de Montpellier était arrivé en vue de la première station de Villeneuve, à un endroit où la chaussée sur laquelle il passe est élevée de 6 à 7 mètres, lorsque la locomotive, ayant déraillé, s'est renversée, et a entraîné avec elle dans le précipice les voitures et les wagons qu'elle conduisait. Le résultat de cette affreuse chute a été la mort instantanée de cinq à six personnes, parmi lesquelles se trouve M. Sportono, riche négociant de cette ville, et M. Sarran, notaire de Montpellier. Cet accident est attribué à la négligence du gardien, qui aurait oublié de retourner l'aiguille du raccordement. Le nombre des blessés est, dit-on, de plus de cinquante, dont plusieurs ont été très-grièvement maltraités. »

Une autre lettre, écrite de Montpellier à la même date (29 juillet), ajoute de nouveaux détails à ceux que l'on vient de lire sur ce lugubre événement. Voici cette lettre :

« Le chemin de fer de Montpellier à Cette a eu, aujourd'hui, sa catastrophe. Le premier convoi qui part à six heures du matin, en arrivant à la station de Villeneuve, s'est engagé dans une voie ancienne qui avait servi à la construction du chemin; cette voie aboutit à un véritable abîme qui aurait pu engloutir tout le convoi. Le conducteur, faisant un effort suprême pour sauver les voyageurs, est parvenu à détacher d'un côté les anneaux de fer qui attachent les wagons aux locomotives. Mais cet effort lui a coûté cher : entraîné par une force irrésistible, il est tombé sous les wagons qui ont broyé sa tête. Imaginez-vous les suites de cet effroyable événement : trois voyageurs sont morts sur le coup ; deux ou trois autres ont été rapportés mourants et ils ont expiré en chemin. Parmi ces derniers se trouve M. Sportono, âgé de 32 à 33 ans ; il laisse une jeune femme et deux enfants. Parti de sa maison en parfaite santé à six heures du matin, il y a été rapporté à dix heures, horriblement fracassé, tout-à-fait méconnaissable à l'œil même de ses amis ; c'était moins qu'un cadavre. Quant aux blessés, il m'a été impossible d'en connaître le nombre ; celui des voyageurs était, dit-on, de 300 au moins. Le nombre est nécessairement très-considérable. On s'imaginera aisément combien cette journée a été pleine de deuil et de larmes. Ces morts, ces blessés que l'on portait chez eux, ces familles éplorées qui venaient à l'embarcadère réclamer un père, un fils, un mari... quel tableau ! Plusieurs voyageurs non atteints ont secouru les victimes avec le plus grand zèle. Les paysans en ont fait autant. On cite un pauvre paysan qui a eu le nez coupé, et qui n'en a pas moins retiré plusieurs voyageurs de dessous les wagons. »

#### Nouvelles diverses.

Le tribunal civil de Caen a eu occasion de remarquer que, dans la rédaction de deux jugements de justice de paix, on avait inséré les moyens présentés à l'appui de la demande, et la discussion qui avait eu lieu à cet égard. Ce mode de rédaction a eu pour résultat de rendre ces jugements beaucoup plus longs qu'ils n'auraient dû l'être, et d'augmenter ainsi les frais de délivrance.

Le tribunal a jugé qu'il y avait en cela contravention à l'art. 87 du décret du 16 février 1807, qui contient une règle générale qu'on doit appliquer aux jugements des juges de paix avec d'autant plus de raison qu'il est dans le vœu de la loi que, devant leur juridiction, les frais soient réduits au moindre taux possible.

En conséquence, il a été ordonné par le tribunal que dans la taxe des dépens du procès, sur lequel il avait à statuer comme juge d'appel, il serait fait une réduction sur le coût de l'expédition produite, et que cette expédition serait remise à M. le procureur du roi, aux fins de telles poursuites ou mesures disciplinaires qu'il appartiendra contre le greffier de la justice de paix. (Le Haro de Caen.)

— Il a déjà été question d'une affaire judiciaire fort mystérieuse qui occupait vivement et depuis long-temps l'attention publique à Toulouse. Il s'agit d'un ancien fonctionnaire de la Restauration, M. Auguste de Bellefonds, ex-sous-préfet de Muret (Haute-Garonne), qu'une prévention implique dans une foule de vols commis par une bande de malfaiteurs. La chambre d'accusation a décidé, samedi dernier, que le sieur de Bellefonds et d'autres individus seraient renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle pour escroquerie et autres délits. Ce sera le premier acte du drame dont le second aura lieu aux assises d'Alby. Cette affaire est, dit-on, des plus compliquées ; elle embrasse un vaste système de vols organisés dans tous les départements du Midi, depuis Périgueux jusqu'à Perpignan. Toulouse était le centre des opérations.

— La recette du Zollverein allemand, pour droits d'entrée, de sortie et de transit, s'est élevée, pendant le premier trimestre de cette année, à la somme de 4,700,000 écus (soit environ 17,625,000 f.) dont 265,000 f. pour droits d'exportation et 342,000 f. pour droits de transit, restent 17,018,000 pour les droits d'entrée. Le pre-

mier trimestre de 1843 n'avait donné que, 4,444,000 écus, ou 16,665,000 f. L'augmentation de cette année résulte des droits perçus sur les fers et les sucres bruts. Les fils de coton du premier et du second numéro n'ont pas été importés en aussi grande quantité. On n'en a introduit que 5,673 quintaux (mesure allemande). On espère que l'introduction du fer en barres diminuera à partir du 1<sup>er</sup> septembre, jour où le tarif provisoire sera mis en vigueur.

— MM. H..., propriétaire, demeurant Louis-le-Grand, à Paris, et L..., étudiant en droit, étaient allés se baigner à l'école de natation du quai d'Orsay. Ils venaient de sortir de l'eau et allaient rentrer dans leur cabinet pour remettre leurs vêtements, lorsqu'ils aperçurent un individu qui en refermait la porte. « Pardon, messieurs, leur dit cet homme, je croyais ce cabinet vacant; c'était une erreur: on m'avait indiqué celui qui est à côté. »

Les deux baigneurs pensèrent qu'ils pouvaient bien avoir affaire à un de ces industriels qui, chaque année, exploitent les établissements de bains froids, et ils s'empressèrent de vérifier leurs effets. Bientôt ils reconnurent qu'on leur avait volé, à l'un, une riche bague en brillants, et à l'autre, une montre, une chaîne et un cachet en or. Ils prévinrent aussitôt les garçons, en donnant le signalement du baigneur; celui-ci, voyant qu'on se dirigeait vers lui, fit un plongeon et disparut à tous les regards. Mais, le maître-nageur de l'école se jeta à sa suite, le rejoignit, le repêcha, et lui dit, en le ramenant à l'échelle: « Vous n'êtes pas encore assez fort pour donner ainsi des têtes, jeune homme; sans moi, vous pouviez vous noyer. »

Le voleur, qui avait jeté au fond du bain la montre, la chaîne et le cachet, et qui se croyait bien à l'abri de toute recherche, s'emporta, en déclarant qu'il allait porter plainte au maître de l'établissement. Mais malheureusement pour lui, il avait conservé la bague en brillants, et il resta tout interdit quand on lui demanda d'où lui venait ce bijou. Il prit le parti de tout avouer.

Ce voleur adroit et précoce n'est âgé que de dix-sept ans; c'est un ouvrier horloger. Il a été cauduit et écroué au dépôt.

### Nouvelles Etrangères.

#### ALLEMAGNE.

Les chambres de commerce d'Aix-la-Chapelle et de Cologne se disposent à prier le gouvernement prussien, sinon de retirer, du moins d'ajourner la mise à exécution de l'ordre du cabinet qui frappe les fers belges d'un droit exceptionnel de 50 0/0.

Le conseil provincial de Liège s'est également ému de la mesure prise par le Zollverein. Dans la séance du 24, il a adopté une adresse au roi pour signaler les conséquences désastreuses qu'aurait pour la province le maintien de cette mesure, et pour exprimer le vœu que le gouvernement fasse tous ses efforts afin d'en obtenir le retrait. Cette adresse sera présentée au roi par un ou plusieurs membres de la députation permanente.

#### SUISSE.

Le Valais continue à gémir sous un régime arbitrairement oppresseur. C'est assez dire que les prêtres gouvernent. On le sait si bien que lorsqu'un citoyen vient solliciter une place, une faveur quelconque, c'est toujours par l'intermédiaire indispensable d'un moine ou de son curé.

Les arrestations et le désarmement se poursuivent. Tous les jours on voit des prisonniers conduits à Sion, et, une fois là, on n'en a plus aucune nouvelle.

Si la même sévérité était déployée envers tout le monde, on en prendrait son parti; mais les rétrogrades paraissent jouir des immunités de leurs patrons. Tout leur est permis.

Si on porte plainte contre un rétrograde, on est sûr d'être éconduit sous un prétexte quelconque. En voici un exemple entre cent. Le conseil d'Outre-Rhône avait dénoncé à M. Camille Werra, grand-châtelain de Saint-Maurice, le fameux notaire Rouillier, pour escroquerie d'un titre de vingt-cinq louis. Tous les membres du conseil signèrent la plainte, ainsi que le secrétaire. M. le grand-châtelain refusa de la recevoir parce que le président avait signé le dernier.

Les prêtres, comptant sur la durée de leur triomphe, jettent maintenant le masque. Ils expriment hautement leur désappointement que les chefs aient échappé à leur vengeance, et que le nombre des victimes ne soit pas plus nombreux.

Des voyageurs soupaient, le 13 courant, à l'hospice du Saint-Bernard; on parla politique. Un Anglais fit observer que les libéraux prendraient leur revanche. Là-dessus les moines ne se contentèrent plus; ils s'écrièrent avec toute l'expression de la rage: « Eh bien! nous descendrons en masse et massacrerons hommes, femmes et enfants! »

Ce propos a été rapporté par un témoin auriculaire très-digne de foi, et on peut d'autant mieux s'y rapporter que le même langage a été tenu par des moines de l'abbaye de Saint-Maurice.

Les cantons sarniens sont ainsi bien venus à demander le rétablissement des couvents d'Argovie!

Le gouvernement du Valais, à chaque instant, est saisi de terreurs paniques; il croit que les réfugiés vont entrer en Valais pour prendre leur revanche. Aussi écrit-il lettres sur lettres au gouvernement vaudois pour demander l'éloignement des réfugiés de la frontière où ils se trouvent au nombre de trois ou quatre.

Le parti-prêtre a été atterré de la réception faite au drapeau valaisien au tir de Bâle, mais on croyait rencontrer force sympathies de la part de l'aristocratie bâloise. Un plaisant dit à ce sujet que M. Perrig aurait dû imiter le bataillon dernièrement cantonné à Saint-Maurice, qui oublia de prendre le drapeau en partant de cette ville.

Lorsque la nouvelle du massacre du Trient arriva à Naples, les soldats haut-valaisiens se moquèrent des Bas-Valaisiens et des Vaudois, et dirent, comme les moines valaisiens: « C'est bien dommage qu'on n'en ait pas tué davantage. » Il y eut alors une mêlée que les Haut-Valaisiens ne seront pas tentés de provoquer de nouveau. (La Patrie de Vevey.)

### VARIÉTÉS.

#### HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

PAR H. RITTER,

traduite de l'allemand et précédée d'une introduction  
PAR JACQUES TRULLARD.

Les histoires générales de la philosophie présentaient une immense lacune. Conçues au point de vue de systèmes exclusifs, elles avaient jusqu'ici négligé une phase importante de la pensée philosophique. En face du mouvement néoplatonicien, à côté des écoles de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, de Proclus, un autre mouvement se développait, d'autres écoles se formaient; en même temps que les derniers penseurs païens cherchaient à ranimer le vieux monde couché dans le sépulcre, les jeunes et ardents disciples de l'idée chrétienne, reprenant les éternels problèmes dont la solution constitue l'existence des peuples, rendaient une vie réelle aux sociétés renouvelées. Long-temps on n'avait voulu voir dans cet effort d'hommes convertis à la doctrine de Jésus qu'un élan où la raison avait une part minime, subordonnée. Comme la forme de leur pensée n'était point régulièrement didactique, méthodiquement, froidement scholastique, mais était empreinte de toute la ferveur de leur âme enthousiaste, on avait dédaigné d'en scruter le fond; c'était seulement pour mémoire que l'on citait les saint Irénée, les Origène, les saint Augustin, ces infatigables chercheurs du vrai. Mais M. H. Ritter, quittant les sphères restreintes des systèmes, et se plaçant au plus haut point de vue, à celui de la civilisation des peuples chrétiens, a recherché, à travers les effusions du sentiment de la vie nouvelle, de la vie qui prenait sa source dans le Christ, les premières traces, tantôt éclatantes, tantôt étouffées, d'une pensée véritablement rationnelle. C'est le résultat de cette heureuse investigation de M. Ritter que M. Jacques Trullard vient de traduire et de publier.

Cette publication n'a pas seulement un intérêt scientifique; elle prétend aussi, à bon droit, servir le mouvement actuel des intelligences. En présentant les problèmes tels qu'ils étaient posés et tels qu'ils étaient résolus dans les diverses écoles chrétiennes des huit premiers siècles de notre ère, le livre de M. H. Ritter veut aussi

provoquer les réflexions des esprits préoccupés de l'immense question religieuse, à laquelle se rallie la question sociale et politique. C'est du moins le désir exprimé par le traducteur dans une introduction où la relation de la croyance avec la science est examinée rapidement, mais d'une manière suffisante pour mettre en lumière l'âme du consciencieux travail qui vient de paraître à la librairie philosophique de Ladrangé. M. Jacques Trullard a déjà publié la *Religion dans les limites de la raison*, par Kant, l'écrit le plus éminent du grand penseur de Königsberg, et qui forme le fond de tous les ouvrages postérieurs concourant à développer « l'orthodoxie du sens commun. »

Ces publications, outre qu'elles sont d'une évidente utilité scientifique et philosophique, sont assurément aussi des préparations à un ouvrage original. Tout le monde sent aujourd'hui à quelles destinées régénératrices est réservée une philosophie vraiment vivante dans nos sociétés modernes; nul travail ne peut donc venir plus opportunément que celui que nous annonçons aujourd'hui.

(Courrier de la Côte-d'Or.)

### BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 31 juillet 1844.

NOMBRE D'IS ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	PRIX PAIT	COURS JOUR.
1,500	4,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	3,850	
522	—	—	—	—
4,200	—	—	4,000	—
1,000	700	Guillotière	1,350	—
450	600	Saint-Etienne	1,625	—
500	750	Grenoble	1,850	—
400	700	Saône-et-Loire	1,310	—
3,000	750	Dijon	940	—
1,740	600	Trois villes du Midi	130	—
1,000	—	Turin	725	—
1,000	—	Montpellier	715	—
1,000	—	Besançon	—	—
1,000	—	Reims	—	—
1,000	—	Metz	495	—
500	500	Valence	1,070	—
500	500	Mulhouse	620	—
500	1,000	Bourges	975	—
600	500	Nevers	480	—
1,000	1,000	Venise	—	—
5,500	440	Naples	500	1,200
400	500	Montius	—	—
1,000	500	Angers	—	—
900	500	Troyes	735	—
300	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud	1,150	—
500	500	Avignon	—	—
300	500	Mézières et Charleville	—	—
600	500	Abbeville	580	—
350	500	Limoges	385	—
1,000	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	740	—
1,000	1,000	Société civile	675	—
1,500	800	Graugette et Culatte	—	—
4,000	—	Côte-Tirolière	500	—
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds	—	—
1,000	—	Compagnie des mines des Littes	—	—
2,500	—	Compagnie du Villars	550	—
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie gén. de Lyon à Arles	5,000	—
800	4,000	Société Lyon, des transp. Rn.-Saône	4,000	—
154	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	3,000	—
200	10,000	Compagnie de l'Aigle	8,700	—
1,500	500	Compagnie du Rhône	500	—
4,500	4,000	Ponts, Sur le Rhône	1,675	—
450	2,000	de la Feuille	2,245	—
500	2,000	du Palais-de-Justice	1,700	—
220	2,000	de l'île-Barbe	1,500	—
1,800	4,000	de Vaise	—	—
6,000	—	Canal de Givors	400	—
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache	5,140	—
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	—	—
500	2,000	Fonderies et forges du Rhône	—	—
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,400	—
2,000	1,000	Banque de Lyon	5,900	—
1,500	—	Omnium	1,600	—
2,000	300	Société riveraine d'assurance	475	—
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	5,110	—
1,790	—	Gare de Vaise	—	—
1,410	—	Terrains de Vaise	120	—
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	—	—
40,000	500	d'Avignon à Marseille	—	—
80,000	500	de Paris à Orléans	—	—
72,000	500	de Paris à Rouen	—	—
500	3,000	de Saint-Etienne à Andrieux	—	—

Le gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE,  
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

## TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE;

PAR ALPHONSE DUPASQUIER,  
Chevalier de la Légion d'Honneur, professeur de chimie  
à l'École publique industrielle de Lyon  
et à l'École de Médecine, etc.

Trois volumes in-8°, avec planches sur bois intercalées dans le texte.—Paris et Lyon, 1844.

Le tome 1<sup>er</sup> est en vente.—Prix: 9 fr. (40070)

Étude de M<sup>e</sup> Deblesson, avoué à Lyon, place de la  
Balaine, 6.

VENTE PAR LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon  
du samedi dix août 1844,  
de dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance,

## D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue des Deux-Cousins, 6.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, de quatre étages et d'une petite cour: elle dépend de la succession de M. Pierre Maron et de celle de la dame Anne-Françoise Maron, sa fille, décédée épouse Baroulier.

Mise à prix: trente mille francs, ci. . . 50,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Deblesson, avoué poursuivant. (5128)

A louer pour deux ans de la Saint-Jean dernière.

UN APPARTEMENT au 1<sup>er</sup> étage, rue Rempart-d'Ainay, 17, composé de sept pièces bien agencées avec caves et grenier, remises et écurie. Ce logement est loué 4,400 fr. On le céderait pour 4,000 fr.

S'adresser au portier pour le visiter, et à M. Ordassière, rue des Capucins, 5, pour traiter. (955)

### AVIS

On demande à traiter directement avec un remplaçant militaire.

S'adresser grande rue Longue, n. 25, au 2<sup>e</sup>. (954)

## MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codez). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Afranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Coûdée; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

### AVIS.

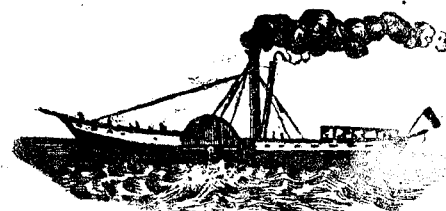
Une administration d'utilité publique demande: 1<sup>o</sup> un directeur à appointements fixes pour le département du Rhône; 2<sup>o</sup> un employé supérieur qui jouira d'un traitement de 5,000 f. au moyen d'un cautionnement de 12,000 fr. La préférence sera donnée aux anciens officiers ministériels.

S'adresser franco à M. Després-Enjubault, ancien notaire, poste restante, à Lyon. (4450)

## LISSIMOUDINANTE

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint Etienne; Ayoit, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8401)

### COMPAGNIE GÉNÉRALE.



DU 1<sup>er</sup> AU 10 AOUT,

## LE SUPERBE BATEAU

### LA DUCHESSE DE NEMOURS,

d'une marche supérieure à tous les autres bateaux,

PART TOUS LES JOURS IMPAIRS

POUR MACON ET CHALON,

à 5 HEURES 1/2 du matin. (7149)

### AVIS IMPORTANT.

On demande un bailleur de fonds pouvant disposer de 25 à 50,000 fr. pour une industrie dont le résultat est certain et qui rendra plus de 25 0/0.

On donnera, pour la garantie des capitaux, une première hypothèque sur la propriété servant à l'exploitation. S'il l'a pour agréable, le bailleur fera la place de Lyon et sera intéressé d'un tiers.

Ecrire franco, bureau restant, à Lyon, aux initiales F. M. X. (2540)

## LES HIRODELLES

D'une marche supérieure à celle de tous les autres Bateaux à vapeur de la Saône.

PARTENT TOUS LES JOURS  
POUR CHALON

A 5 HEURES DU MATIN  
ET POUR MACON

A 1 HEURE 1/2 APRÈS MIDI. (7580)

## SIROP VERMIFUGE DE MACORS,

autorisé par un décret impérial.

Ce remède est approuvé contre les vers et contre les diverses maladies qu'ils occasionnent à tous les âges.

Dépôt général à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 48; à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50, et dans les pharmacies Vernet, Forest, Juffet, Boitel, Gerbaud, Lardet, place de la Préfecture, à Lyon, et aux Brotteaux, aux pharmacies Cheysson et Lecheuay. — On y trouve également le SIROP PECTORAL DE

cheuay. — On y trouve également le SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU; il convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. — Les consommateurs de ces Sirops sont instamment priés de les demander sous les noms de Sirops de Macors dans les dépôts établis, pour éviter toute méprise à cet égard.

Le prix du rouleau est de 1 f. 50 c. et 5 f. avec le prospectus. (9155)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS,  
Rue Poulaillerie, 49.